

RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION À L'ATTENTION DES PARENTS

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

2^E SECONDAIRE

Les informations contenues dans ce document vous aideront à comprendre les résultats du bulletin de votre enfant. Dans toutes les matières, l'évaluation se fera à l'aide des différents moyens précisés dans le tableau ci-dessous pour chaque discipline. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur les apprentissages que votre enfant aura faits.

Bulletin d'étape

L'évaluation portera sur les aspects suivants des disciplines selon la fréquence indiquée. Un crochet indique que la compétence sera évaluée à l'étape.

Compétence + Valeur	Valeur de la 1 ^{re} étape (20 %)	Valeur de la 2 ^e étape (20 %)	Valeur de la 3 ^e étape (60 %)	Principaux moyens d'évaluation
<u>FRANÇAIS¹</u> • Écrire (40 %) • Lire (40 %) • Communiquer oralement (20 %)	✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	• Productions orales • Compréhension orale • Compréhension de textes • Productions écrites
<u>ANGLAIS</u> • Interagir oralement en anglais (40 %) • Réinvestir sa compréhension (30 %) • Écrire des textes (30 %)	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓ ✓	• Grille d'observation • Discussion • Productions orales • Productions écrites • Questionnaire en lien avec différents médias
<u>MATHÉMATIQUE</u> • Résoudre une situation de problème (30 %) • Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	✓	✓ ✓	✓ ✓	• Évaluation par module • Situation apprentissage évaluation • Questionnaire sur la compréhension et l'application des concepts en cours de module
<u>GÉOGRAPHIE</u> (100 %)	✓	✓	✓	• Situation d'apprentissage et d'évaluation • Évaluation de connaissances • Production de cartes géographiques
<u>HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ</u> (100 %)	✓	✓	✓	• Situation d'apprentissage et d'évaluation • Évaluation de connaissances • Production de lignes du temps
<u>SCIENCE ET TECHNOLOGIE</u> • Volet pratique (40 %) • Volet théorique (60 %)	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	• Activités en classe laboratoire avec rapport de laboratoire • Questionnaire sur la compréhension et la résolution de concepts • Évaluations de connaissances
<u>ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE</u> (100 %) • Réfléchir sur des questions éthiques • Manifester une compréhension de phénomènes religieux	✓	✓ ✓	✓ ✓	• Évaluation sur les notions • Réalisation illustrant la réflexion • Productions orales • Examens formels
<u>MUSIQUE</u> (100 %)	✓	✓	✓	• Évaluation écrite • Grille d'observation pour les interprétations musicales • Grille d'évaluation pour création
<u>ARTS PLASTIQUES</u> (100 %) • Créer des images personnelles et médiatiques (70%) • Apprécier des images (30%)	✓	✓ ✓	✓ ✓	• Grille d'observation • Carnet de traces • Situation d'apprentissage et d'évaluation • Productions diversifiées utilisant différentes techniques et médiums

¹ **Note.** À la fin de la 2^e secondaire, le MELS fournira une épreuve obligatoire en écriture qui comptera pour 20 % du résultat final.

ÉDUCATION PHYSIQUE À LA SANTÉ (100 %)	✓	✓	✓	<ul style="list-style-type: none"> • Grille d'observation • Questionnement sur les notions • Olympiades • Auto-évaluation • Évaluation par les pairs
--	---	---	---	---

La note placée à un résultat disciplinaire pourra être accompagnée d'un commentaire.

<p>Les périodes d'évaluations seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} étape : fin octobre et début novembre 2018 • 2^e étape : début février 2019 • 3^e étape : mai et juin 2019 	<p>Les bulletins seront distribués aux parents aux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{re} étape : 14 novembre 2018 • 2^e étape : 20 février 2019 • 3^e étape : 28 juin 2019
---	--

Une appréciation pour une de ces compétences apparaîtra sur le dernier bulletin de votre enfant :

Exercer son jugement critique	Savoir organiser son travail	Savoir communiquer	Travailler en équipe
--------------------------------------	-------------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Prenez note que vous avez également la possibilité de consulter les normes et modalités via notre site Internet de l'école : mb.csdgs.qc.ca.

Les contenus des COSP et de l'éducation à la sexualité seront enseignés selon les dispositions de l'article 2.4.2 de l'instruction annuelle, mais ne font pas l'objet d'une évaluation au bulletin.



Marie Trigo
Directrice